



Accident de voiture responsable alcool

Par **Vuj**, le **23/12/2019** à **22:40**

J'ai conduit en état alcoolisé - pv de police je suis responsable - pas de blessé - mon passager a même rempli et signé une feuille que la police lui ont remis il a bien signé non blessé.

6 mois après il envoi par son avocat à mon assureur un courrier comme quoi il a été blessé lors de l'accident.

que vais je risquer?

Par **Visiteur**, le **24/12/2019** à **07:18**

Bonjour

Vous pouvez prendre vous même un avocat .

Avez vous recontacté votre assureur ?

[assurance-auto/couverture/contrat/exclusion/alcool/](#)

Par **Chaber**, le **24/12/2019** à **07:44**

bonjour

La conduite d'un véhicule sous l'emprise d'alcool entraîne une déchéance pour toutes les garanties facultatives: seul intervient la Responsabilité Civile obligatoire. Votre passager bénéficie de la loi Badinter.

Tout document que vous recevez à ce sujet doit être transmis obligatoirement à votre assureur. Vous n'avez pas à intervenir et nul besoin de prendre un avocat sur ce point spécifique.

Par **P.M.**, le **24/12/2019** à **09:03**

Bonjour,

Visiblement c'est votre assureur qui vous a recontacté...

Vous risquez bien sûr en plus une condamnation pénale...